



RENTRÉE 2019/2020

Inscriptions en **petite section** pour les
enfants Né(e)s en 2016

POUR L'INSCRIPTION SCOLAIRE EN MAIRIE:

- Justificatif de domicile **récent** (moins de 3 mois- quittance de loyer, facture E.D.F, etc....)
- Copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés ou divorcés (joindre la convention délivrée avec le jugement de séparation ou de divorce)

Pensez à inscrire vos enfants pour la cantine, la garderie si vous avez besoin de ces services.

POUR L'ADMISSION A L'ECOLE :

- Certificat d'inscription délivré par la mairie de Bouville.
- Livret de famille
- Carnet de santé (vaccinations DTP obligatoire)
- Certificat de radiation pour les enfants ayant déjà été scolarisés.
- Copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés ou divorcés (joindre la convention délivrée avec le jugement de séparation ou de divorce)

Une fois l'inscription établie en Mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, je vous propose de vous rencontrer sur rendez-vous aux dates suivantes pour procéder à l'admission de votre enfant au sein de

l'établissement :

Jeudi 7 MARS de 9h00 à 17h30

Vendredi 8 MARS de 16h45 à 17h30

Jeudi 14 MARS de 9h00 à 17h30

Vendredi 15 MARS de 16h45 à 17h30

Jeudi 21 MARS de 9h00 à 17h30

Vendredi 22 MARS de 16h45 à 17h30

Samedi 23 MARS de 10h00 à 12h00

Prise de rendez-vous :

Par téléphone au 09.67.49.46.62 : Laissez un message avec vos coordonnées, je vous recontacterai.

Par courriel à l'adresse suivante : **0760911c@ac-rouen.fr**

Merci de votre attention

La directrice : A. MALLET